

Affiché le:	30/09/24
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 068-216803486-20240925-DE_2024_70-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq septembre à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 20/09/2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23
Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres votants : 20

Présents (19) : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, Mme Virginie HAGENMULLER, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, Mme Sandra SOEHNLEN, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, Mme Jacqueline INGOLD, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

Procuration (1) : Mme Fabienne CHRISTEN à M. Pascal GERBER

Excusé (1) : M. Paul MEYER

Absente (1) : Mme Marie-Ange FINCK

Référence de la délibération : DE_2024_70

POINT 21 : DEMANDE DE DOTATION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LA CREATION DE DEUX BANDES CYCLABLES ROUTE D'ASPACH

VOTE : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

M. Rodolphe KIRSCH, Adjoint explique que la commune travaille depuis 2018 à la mise en œuvre du schéma vélo, avec la création de nouveaux itinéraires cyclables.

Cela se traduit cette année par la création de deux bandes cyclables route d'Aspach ; entre le giratoire de la gendarmerie et la RD 1066 (route de Mulhouse), soit 650 mètres de voirie.

Pour rappel, toute la voirie appartient à la commune c'est-à-dire, les deux trottoirs (d'une largeur d'au moins 1,40 m) et la chaussée (d'une largeur de 9 m).

Les dépenses prévisionnelles sont basées sur un devis retenu pour la réalisation de la double bande cyclable sur toute la longueur de l'axe, de 1,50 m de large, comprenant : le marquage au sol, la signalisation verticale de police (panneaux) :

- Coût: 3806.62 euros HT soit, 4567.94 euros TTC ;

Le plan de financement prévisionnel est le suivant et ce, conformément au règlement de répartition du produit des amendes de police de la CEA :



RECETTES				
Libellé	Montant (HT)	N° de compte	Libellé	Montant (HT)
Création de 2 bandes cyclables	3806.62€	1345	Commune de VIEUX-THANN (60%)	2283.97€
		1345	Collectivité Européenne d'Alsace (40%)	1522.65€
TOTAL	3806.62€		TOTAL	3806.62€

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'opération ;
- **valide** le plan de financement et l'inscrire en section investissement du budget ;
- **autorise** M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Président de la CEA.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le jeudi 26 septembre 2024 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le jeudi 26 septembre 2024.

Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.

Fait à VIEUX-THANN, le jeudi 26 septembre 2024.

Le secrétaire de séance

M. Philippe KLETHI

L'auxiliaire de séance

Amélie SARA



Le Maire

Daniel NEFF